

Assemblée Générale 2011 de l'ARILS

12 mars 2011 – Lausanne

Membres Présents: Marie-Magdeleine Begue (MMB), Martin Chapuis (MC), Catherine Delétré (CD), Claire Dunant-Sauvin (CDS), Séverine Gamper (SG), Lorette Gervais (LG), Valérie Marsault (VM), Dominique Martins de Araujo (DMA), Christelle Morisseau (CMo), Micaël Prekel (MP), Anne-Claude Prélaz Girod (ACPG), Sylvie Rey (SR), Mathilde Reynard (MR), Françoise Rickli (FR), Evelyne Rigot (ER), Angélique Rossier (AR), Isabelle Semoroz-Grec (ISG), Catherine Tena Waegli (CTW), Florence Treuthardt (FT).

Membres Excusés : Florence Battaglini (FB), Pascal Boussac (PB), Marie-Jo Erb (MJE), Fernande Gerster (FG), Caroline Golay (CG), Anita Hirschi L. (AHL) Christel Molleyres (CM), Mélanie Monnard (MM), Erika Seerlouten (ES), , Laurence Thomas (LT), Nathalie Trolliet (NT), Philippe Wieland (PW).

Membres absents : Isabelle Ansermet (IA) (*excusée ?*), Mylène Badoux (MBa), Marlyse Beney (MBe),

1. Accueil

SG souhaite la bienvenue à tout le monde. 12 personnes sont excusées pour l'assemblée de ce matin. Le quorum étant atteint l'assemblée est valablement constituée.

2. Ordre du jour

SG demande si des modifications de l'OJ sont demandées. Le comité souhaite supprimer le point 13 qui est un doublon avec le point 16 marqué sur la convocation. SG demande si les membres souhaitent apporter des points lors des divers. MC aura un point à évoquer. Pas d'autres demandes des membres.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mars 2010

PV de l'AG du 6 mars 2010. SG demande si les membres ont des remarques par rapport au dernier PV. Pas de remarques, le PV est donc adopté avec remerciements à son auteur.

4. Rapport du comité

MC relate les activités du comité durant l'année écoulée : de mars 2010 à mars 2011, le comité de l'ARILS a tenu 8 séances de comité. S'ajoutent plusieurs séances et contacts avec la direction de Procom (voir 2^e partie de l'AG), une séance avec le comité romand de la SGB-FSS ainsi que des contacts réguliers avec B. Fragnière (SSP).

>Le comité s'occupe de la **gestion des membres**

>Afin de faire circuler les information sur ce qui est fait par le comité et pour tout ce qui relève de notre association, le comité envoie régulièrement (généralement après les séances de comité) des **InfoArils** à tous les membres. ACPG qui est chargée de ces InfosArILS dit qu'il n'ets pas toujours évident de savoir que dire et jusqu'où dire et de déterminer quelle quantité d'information est la meilleure. LG mentionne que d'une part certains se plaignent de ne pas avoir assez d'info, mais que d'autre part on réalise souvent que certains membres ne lisent même pas ces infosARILS. Difficile de trouver le juste milieu pour informer les membres sans les saturer d'informations.

>ACPG évoque le **BLOG** de l'association sur lequel les différentes informations liées à notre association sont à disposition de tous, cet outil est bon mais n'est pas vraiment utilisé. ACPG mentionne les documents EFSLI qui sont à disposition sur le BLOG et dit que les dernières informations relatives à l'EFSLI n'ont pas été ajoutées faute de temps et d'énergie. ACPG mettra à jour les informations EFSLI sur le BLOG avant de passer la main à la personne qui reprendra la gestion du BLOG pour l'association.

>Le comité a récolté les **codes de déontologie** signés par les membres ARILS, suite aux décisions prises lors de notre dernière AG (2010).

>MC évoque les contacts établis ces derniers mois avec des **services de polices et tribunaux** suite au changement de législation. Les interprètes qui interviennent dans le cadre judiciaire doivent suivre une procédure particulière (Nouvelle loi fédérale qui implique des applications cantonales...) Le comité a eu contact avec des polices de différents cantons. Procom a également fait certaines démarches pour faire reconnaître l'ensemble des ILS dans certains cantons.

>Sondage sur **formation continue** (17 réponses) ACPG évoque la formation continue organisée en novembre 2010 suite au colloque santé surdité organisé par les Mains pour le Dire. La journée en présence de Carole Gutman sur le thème de l'« interprétation en milieu médical », était moins académique que certaines des formations précédentes, la dimension d'échanges a été appréciée. Bilan positif de cette journée.

ACPG rappelle qu'en tant que membre ARILS nous nous sommes tous engagés à faire régulièrement de la formation continue (partie intégrante de notre code de déontologie) et que cela pose question au comité de savoir comment comprendre le peu d'intérêt et le nombre minimes d'inscriptions face aux propositions faites (2 formations différentes proposées.... Annulées par manque d'inscriptions) Le comité doit recevoir des attestations de formation continue des membres et « est garant de cela ». Concrètement quelles mesures prendre si les membres ne se forment pas ? important d'ouvrir le débat à ce sujet et d'y réfléchir pour la suite. FT évoque sa proposition de formation continue et dit sa déception face au peu d'intérêt, impression que la proposition a été mal comprise et regrette les multiples échanges mail (réponses à tous) qui à son sens ont peut-être influencé négativement la décision de certains

>**EFSLI** : pas de participation directe de l'ARILS (nous n'avons actuellement pas de représentants, avis aux amateurs) mais info à disposition sur le blog privé ARILS. ACPG mentionne que si l'un des membres est intéressé à représenter l'ARILS à l'EFSLI, la condition est de maîtriser l'anglais puisque tout se fait dans cette langue. Avis aux amateurs !

>Autre tâche du comité : l'instruction et la gestion d'une situation en lien avec le respect des règles de notre déontologie.

>Interprétation pour les intégrations scolaires et Formation professionnelle : **enquête sur les expériences des collègues**. ACPG : le comité a élaboré le questionnaire ... mais il y avait ensuite tout le travail de dépouillement et d'analyse des réponses. ACPG profite de remercier CD et MR pour leur contribution à ce dossier et les remercier pour ce gros travail.

MR lit le compte rendu écrit qu'elles ont préparé :

L'interprétation en milieu scolaire

Le rôle de l'ILS est souvent mal compris par le corps enseignant et par l'élève sourd.

Il existe deux tendances : le rôle de l'ILS est mal perçu par l'élève dans la scolarité obligatoire et par l'enseignant dans la scolarité post-obligatoire. Ainsi, on remarque que le problème se déplace de l'élève à l'enseignant en fonction du niveau scolaire.

Afin de favoriser l'intégration des jeunes sourds durant leur scolarité obligatoire ou post-obligatoire, le rôle de l'ILS et les conséquences de la surdit   de l'  l  ve doivent   tre expliqu  s au sein des diff  rentes couches hi  rarchiques et r  p  t  s tout au long de l'ann  e.

Certaines mesures existantes, comme une présentation par le Centre Jeunes Sourds (Lausanne), une sensibilisation à la LSF ou encore une présentation par le relais surdit  (Gen ve), sont efficaces pour favoriser l'int gration des jeunes sourds.

N anmoins, l'enqu te r v le qu'il est utile et n cessaire d'avoir syst matiquement un r f rent local/r gional capable de transmettre les informations indispensables au bon d roulement d'une int gration.

Ce syst me permettrait de faire le lien entre l'interpr tation, la probl matique des int grations scolaires et le corps enseignant.

LG mentionne les d marches qui ont  t  faites (rencontres avec ECES, SGBFSS, ... (cf. point relatif   l'int gration) MC rel ve que quand des associations partenaires (par exemple info du centre Jeunes SOURD (CJS) interviennent, cela se passe en g n ral mieux en classe.

MC : Important que chaque ILS continue   noter les  l ments en lien avec cette th matique (suite de l'enqu te) afin de documenter ce th me qui pourra  tre repris ult rieurement. Chaque ILS peut signaler au comit  les situations probl matiques auxquelles il est confront .

MC  voque ensuite la collaboration du comit  avec nos repr sentants   la **ComInter**

Lieu important car seul o  sont repr sent s les diff rents partenaires. Le comit  n'a pas trouv  le bon cr neau de communication avec les repr sentants de l'ARILS   la ComInter ; il re oit les PV mais n'a pas de r el contact avec SR et PB avant ou apr s, ou de discussions pour voir si des choses et th mes doivent  tre abord s dans le cadre de la ComInter.

SR dit envoyer syst matiquement le PV des s ances. SR et PB n'ont pas jug  utile de faire un r sum  pour l'AG puisque tous les PV ont  t  envoy s au comit    tous. SR dit sentir que la Cominter est prise par la FSS; les repr sentants de la FSS et les repr sentants de Procom, il y a maintenant un repr sentant des clients entenedants (D F hrer) qui est assez efficace. Presque la totalit  des membres de la ComInter viennent de Gen ve, sauf Viviane Boson dont SR pr cise que les interventions ne sont pas toujours ad quantes. PB et SR se sont demand s si il ne devrait pas y avoir une meilleure repr sentativit  des autres cantons romands. Au niveau du fonctionnement de la ComInter, toutes les plaintes des clients sont transf r s bien avant (et non plus le jour de la ComInter) aux repr sentants de Procom qui peuvent ainsi traiter ces plaintes. PB et SR sentent qu'ils sont garants du point de vue des ILS , mais qu'ils ont peu de pouvoir. SR dit sentir un solide lien entre Procom et la SGBFSS (plan financier). SR et PB apportent ce qu'ils peuvent, mais arrivent sans aucune information, et sans aucune sollicitation des membres ARILS   apporter. PB et SR n'ont pas d' l ments de la part de membres qui peuvent  tre amen s dans ce cadre... ce qui leur pose question.

FR dit que cela peut poser un probl me d ontologique, d'apporter des situations pour lesquels on est tenu   la confidentialit .

SR dit que beaucoup de th mes sont discut s d j  dans le cadre des r unions comit  ARILS-PROCOM, et les choses amen s   la cominter ne doivent pas faire doublon.

SG trouve que le th me de l'int gration scolaire serait typiquement un th me qui devrait pouvoir  tre apport  dans le cadre de la Cominter puisque c'est une r flexion globale autour de la situation d'interpr tation dans le cadre des int grations de jeunes sourds.

CD estime que certaines situations peuvent  tre anonymis es, on peut parler des situations de mani re g n rale. Situation embl matiques (  partir d'un cas particulier).... Ce qui n'est du coup pas une entrave   notre code de d ontologie.

Importance de rappeler le r le de la ComInter pour que chacun puisse transmettre des informations.

SR donne la date de la prochaine ComInter qui aura lieu   Gen ve le lundi 28 mars   16h30 et demande aux membres de lui transmettre les  ventuelles remarques d'ici l .

MC mentionne qu'on sait d j  que la situations des « interpr tes HUG » sera trait e lors de cette s ance.

Une question est actuellement ouverte concernant le suivi de missions par un interpr te. (MC invite   parler de ce th me qui concerne les conditions de travail de Procom lors de la partie Procom.)

SR dit que la situation est un th me peu confortable.

CDS dit qu'il semble important de revenir à charge concernant le thème de l'intégration dans le cadre de cette ComInter.... Sur la base de l'enquête qui a été faite (synthèse de Mathilde)

FR revient sur ce qu'elle a dit précédemment et évoque une autre situation (même interprète non officiel « HUG » qui intervient dans le cadre scolaires également) FR transmettra les informations à ce sujet à SR pour la prochaine séance de ComInter.

> le comité a répondu à l'invitation du Comité romand de la SGB-FSS pour échanges de points de vue ;

ACPG et LG ont participé à cette séance : Échange informel et positif, où on a pu s'exprimer librement. Les sourds ont été très choqués d'apprendre que les ILS pouvaient refuser des mandats. Plainte du manque d'interprètes. Nous avons évoqué le problème de non respect du choix de l'interprète par le service (libre choix de l'interprète). Les sourds ont de nouveau parlé des urgences et de la nécessité de remettre sur pied une permanence, ACPG et LG ont mentionné que ce système mis sur pied il y a plusieurs années (système de piquet, ILS atteignables par PAGER) n'avait pas fait ses preuves, n'avait que très peu été utilisé et que les statistiques faites à l'époque ne montraient pas de problème particulier de mandats non honorés urgents. Parlé de la pénurie... du manque d'interprètes de certains cantons.... Et évoqué la volonté de parler avec Procom d'une « Obligation de se déplacer » pour les ILS. LG et ACPG ont évoqué que les interprètes sont actuellement employées au mandat et n'ont aucune obligation d'accepter un mandat (mais aussi aucune garantie de salaire). Si les interprètes devenaient des salariés, ils n'auraient alors pas le choix de refuser et devraient aller là où le service les envoie. Problèmes d'habillement ont été évoqués lors de cette séance (l'uniforme a été évoqué). Ce type de rencontre est positif, permet des échanges et la transmission d'informations concrètes au sujet de notre métier. Les sourds se sont plaints du fait que les ILS ne participent pas assez aux fêtes de sourds.

> Intervention et courrier dans une situation où un « interprète » croix rouge a été à l'origine

L'ARILS a fait suivre ce dossier. SG mentionne qu'il existe à Genève une liste d'interprètes Croix-Rouge, il y a un interprète Croix-Rouge pour la langue des signes qui est intervenu tant dans le cadre des HUG que dans le cadre scolaire. FR évoque cette situation qui est délicate puisque l'« interprète » concerné est le mari d'une dame sourde et qu'il est connu de toute la communauté des sourds de Genève. Certains sourds ont des réticences à solliciter la Cominter parce que ce monsieur est le mari d'une personne sourde. MC dit qu'il est vraiment important de renvoyer ces situations auprès de la Cominter. Ce Monsieur est connu de la communauté des sourds, il est par ailleurs membre des témoins de Jéhova.... Et profite de compléter son carnet d'adresse. Beaucoup de sourds n'osent pas se plaindre, même si ils ne comprennent strictement pas ce qui se dit quand c'est ce monsieur qui officie comme ILS. Dans le cadre scolaire, cet ILS traduit en consécutive en donnant un résumé de ce qui a été dit, résumé souvent partiel et incomplet.... Il s'excuse fréquemment de ne pas comprendre pour justifier la non traduction.... Bref beaucoup de sourds ne comprennent strictement rien... mais personne n'a envie de déposer une plainte à la ComInter.

> Début de mise à jour et toilettage des documents ARILS.... Ce travail est loin d'être terminé... ce sera à poursuivre. Nous y avons consacré une journée de travail dans le jardin de Martin.... Reste à terminer cette tâche.

MC termine son résumé des activités du comité en évoquant la très agréable ambiance de travail dans le cadre des séances de comité. Il en ressort souvent les aspects de lutte et de points négatifs... mais le comité a aussi toute une dimension sympathique.

Déception quant au manque d'intérêt pour la formation continue, même si on est conscients que les dates ne peuvent pas convenir à tous et que peut-être c'est un problème de thème.

Contact avec bgd et ILISSI à établir, intérêt pour une séance nationale souhaite de mettre sur pied une journée (Majorité des personnes concernées sont des interprètes employés par Procom) ACPG demande si la journée est une journée des employés Procom ou une journée pour tous. Probablement une partie commune à tous puis une partie qui concerne les interprètes qui ont le statut d'employés Procom. SG rappelle que le SSP est d'accord de nous payer l'interprétation français-allemand pour des journées communes.

Les membres semblent tous contents de cette proposition... à organiser par le prochain comité.

5. Rapport de la trésorière (AHL)

LG espère qu'il n'y aura pas de questions. Anita s'occupe des comptes LG n'est que le relais pour les employés Procom. LG lit le rapport d'Anita (pièce jointe à ce PV)

ACPG transmet l'information suivante de la part d'Anita. Anita est d'accord de poursuivre son mandat de trésorière à une condition non négociable : Anita ne veut plus être contactée par les membres pour fournir le n° de CCP du compte qui figure sur les documents, sur le blog, etc.... chacun est assez grand pour trouver cette information seul ! (Il est mentionné lors de l'AG que le prochain qui demande le numéro de CCP à Anita devient d'office trésorier.... A bon entendeur.... !)

Les enveloppes appel à cotisations 2011 (cf mail de notre trésorière) avec 5 BVR sont transmises sur place aux membres présents et seront envoyées aux membres absents.

ACPG : Merci à chacun de bien vouloir s'acquitter de ses cotisations dans les délais prévus, par respect pour le travail de notre trésorière !

Demande de quelques personnes d'expliquer ce que sont les « UNITES » évoquées dans les comptes. Auparavant il s'agissait de « jetons de présence » (actuellement d'une valeur de 30.-/unité); ceux-ci sont attribués pour des différentes tâches réalisées par les membres pour l'association. Les personnes qui œuvrent pour l'association doivent noter leurs contribution et se font rembourser ces unités. Important que chaque tâche soit mentionnée vis à vis du SSP (même si certains membres offrent leurs unités à l'ARILS et ne se font pas rembourser, il faut qu'on ait une idée de la somme de travail réalisée) qui rétrocède un certain montant des cotisations que nous leur versons pour le « fonctionnement de l'association.

FR dit qu'après les contacts qu'elle a eu pour rechercher qqn pour le comité, elle s'est demandé si on ne devrait pas augmenter le montant de ces unités pour que le temps que les personnes consacrent aux tâches soit mieux payé; se demande si l'aspect financier entre en ligne de compte dans le peu d'empressement à venir au comité.

ISG dit qu'elle pense qu'il serait logique d'augmenter la valeur de ces unités pour marquer la reconnaissance du travail accompli. ACPG dit que la valeur de ces unités ont une valeur symbolique plus qu'autre chose, mais partage l'avis d'ISG ; il faudrait voir si ce surcout serait ou non rétrocédé par le SSP. (à déterminer)

MC propose que si on souhaite changer la valeur de ces unités, on doive discuter de cela avec le SSP pour savoir si on peut le faire; autre solution serait de puiser dans la fortune de l'ARILS.

MC propose qu'on vote sur le fait d'augmenter la valeur de ces unités, proposition de passer de 30.- à 50.- acceptation à la majorité (1 refus, 3 abstentions).

HELP... il me manque toute une partie... je sais qu'on a voté 2 choses différentes et discuté de ceuq'on ferait si SSP ne paie pas....

6. Rapport des vérificateurs des comptes

CDS et CD ont vérifié les comptes, ont procédé à des prélèvements dans le cadre du gros classeur comptabilité.... Ont eu des explications détaillées d'Anita pour les différents domaines. Les comptes sont très biens tenus, explications claires. Les vérificatrices demandent aux membres d'approuver les comptes et de donner décharge à la comptable.

7. Approbation des comptes (LG)

Comptes sont approuvés à l'unanimité. Remerciements à Anita pour son travail de trésorière.

8. Décharge du comité

LG demande si les membres donnent décharge au comité pour le travail effectué en 2009. Décharge donnée à l'unanimité avec remerciements au comité pour son engagement et son travail.

9. Adhésion et démissions

Mon cerveau devait être en vacances durant ce point.... Help... qu'est ce qui a été dit ?

10. Sondage ARILS (ACPG)

ACPG évoque le sondage que le comité a proposé à tous les membres (suite à l'AG 2010) afin de mieux cerner les attentes et souhaits de chacun face à l'ARILS et au comité. Difficile de donner des résultats vraiment représentatifs vu que seuls 15 personnes ont pris le temps de répondre au sondage... Trouve décevant le peu de réponses obtenues pour une enquête qui ne prenait pas beaucoup de temps.

CDS dit qu'on ne peut jamais obtenir 100% de réponse à un sondage. ACPG mentionne que 50% est OK pour un sondage habituel, mais en l'occurrence là il s'agit de se positionner sur le fondement même de l'ARILS, de cerner nos attentes et directions que l'on veut faire prendre à l'association. C'est donc décevant pour le comité.

VM pense que certains membres ne sont peut être pas au clair sur l'obligation ou pas d'être membre, sur la possibilité de ne pas être membre de l'ARILS. Pas d'obligation formelle mais sorte de pression ressentie en fin de formation.

VM a entendu dire que les collègues français lors de leur engagement ont pensé que leur affiliation à l'ARILS était obligatoire. Ce fait est confirmé par les collègues français qui ont tous pensés que l'adhésion à l'ARILS était le passage obligé.

ER parle de son arrivée en Suisse et de son engagement à Procom. Aurait aimé être accueillie et avoir à son arrivée des informations dans l'association pour mieux comprendre les objectifs. Elle a eu l'impression qu'il était obligatoire de payer la cotisation, qu'il n'y avait pas d'alternative. Aurait aimé un suivi,,, un accueil des informations, pour savoir dans quelle association.

MC fait un mea culpa de la part du comité qui n'a pas pu transmettre le dossier de l'interprète transmis habituellement à l'arrivée des nouveaux membres.... Le comité n'a pas encore pu finaliser la nouvelle mouture des doc ARILS et....le dossier est incomplet. Nos excuses.

FT évoque le même sentiment ressenti à la fin de la formation. En fin de formation, elle a eu l'impression qu'il n'y avait pas le choix. Impression d'avoir un peu « subi » cette adhésion, FT est consciente que le comité fait un travail énorme, mais a l'impression de ne pas se retrouver dans ce qui est fait par l'ARILS. Evoque sa déception par rapport à la formation continue et évoque la problématique.... **il me manque un bout...**

LG revient sur tout le travail qui a été fait. Personnellement ne se voit pas fonctionner comme interprète sans association professionnelle.

ER n'est toujours pas au clair sur l'historique de l'association, ne comprenait pas à son arrivée les problèmes entre Procom et l'ARILS.... Elle s'est sentie prise en otage... qu'on lui demandait de choisir son camp. Cela a été terrible. Important d'avoir des informations pour mieux comprendre.

Au vu des réponses au sondage, le comité a demandé à ce qu'un historique soit préparé (CDS et FR se sont chargée de nous préparer un historique) pour le présenter lors de cette AG mais le temps manque pour le présenter aujourd'hui. Proposition est faite de mettre cela par écrit.

LG dit que le comité est pris dans un paradoxe : d'une des gens qui se plaignent d'avoir trop d'informations et d'autres qui disent ne pas en avoir assez. MC prend note des remarques faites par les collègues nouvellement arrivées et le comité va faire en sorte de mieux informer les nouveaux arrivés... et de finaliser le dossier de l'interprète.

SG revient sur le fait d'envoyer des mails à tous (attention à ne pas surcharger les boîtes mails) et revient aussi sur le fait que l'adhésion à une association professionnelle est une histoire d'éthique.

Défense et maintien des acquis, les besoins des interprètes d'avoir cette unité, ces échanges, les aspects de formation continue. Fait l'effort de venir pour avoir aussi cette relation aux collègues dans un métier où on fonctionne souvent seuls.

MP dit qu'il y a aussi une dimension culturelle et pas seulement éthique. En France certains ILS font leur travail sans être aucunement membre d'une association professionnelle, en Suisse apparemment tout le monde considère normal de faire partie d'une association.

LG dit que c'est la raison d'être du sondage que nous avons proposé. Il faut peut-être fonctionner différemment mais on souhaitait voir comment concrètement.

AR évoque sa participation au comité et le fait que de l'extérieur on peut se sentir non compétent pour aller au comité. Dans les faits il y a trop de choses à faire, pas le temps de tout faire... et besoin de forces impression en en faisant partie de mieux découvrir l'association et d'apprendre à la connaître. Effort à faire ... ce n'est pas parce qu'on connaît peu qu'on ne peut pas faire partie du comité. C'est justement en en faisant partie qu'on peut apprendre, mieux comprendre. Mais il faut donner les moyens au comité.

MC propose qu'on mette par écrit le petit historique concernant l'ARILS car il nous manque du temps.

11. Election du comité

2 personnes (SG et ACPG) se retirent du comité actuel composé de 4 personnes. Nous avons reçu une proposition de candidature de Catherine Delétra. FR a fait pris contact avec chacun des membres de l'ARILS pour voir quels seraient les personnes intéressées.

FR parle de ce qu'elle a découvert en parlant avec chaque membre pour essayer de trouver des candidats. Chacun a de bonnes raisons de ne pas venir au comité. FR a eu beaucoup de plaisir à discuter avec chacun. Elle pense que si personne d'autre ne se présente il faut que le comité envisage d'assurer le service minimum. ACPG mentionne que le comité fait déjà le minimum et que avec 4 personnes, nous n'avons pas pu tout faire et voudrions pouvoir, comme cela a aussi été exprimé par les membres, s'occuper d'autres choses... il serait agréable d'avoir plus de personnes au comité pour répartir le travail.

LG mentionne que pour ce qui touche à Procom, c'est déjà difficile en étant 3. Avec deux interprètes employés Procom au comité c'est tout bonnement impossible.

SG demande s'il y a d'autres candidatures. Evoque que ces sont des moments sympas, et que participer au comité est une des manières de bien connaître l'association.

PB a dit à FR que si cela mettait en péril le futur de l'association, il était d'accord d'entrer en matière. MC appelle PB pour avoir confirmation de sa candidature.

Lecture du message de Catherine envoyé au comité pour faire acte de candidature.

*Bonjour les membres du comité,
Par le présent mail, je présente aux élections du 12 mars lors de l'Assemblée Générale pour faire partie du comité ARILS.*

Ma candidature a pour but d'avoir une interprète indépendante eu sein du comité, suite à Anne-Claude dont le mandat se termine à l'A.G. Je suis convaincue des avantages réciproques, autant pour les interprètes Procom que pour les interprètes indépendantes, d'un « comité mixte », cela dans une perspective d'une communication transversale maximisée et pour une transparence intra-professionnelle.

C'est dans cette perspective que je me présente. Ayant précédemment déjà été active dans l'association, j'estime ne pas être en dette face à la collectivité ARILS. Pour rappel :

4 ans de comité ARILS

10 ans de représentation à l'EFSLI, European Forum of Sign Language Interpreters : rapport à chaque fois, environ CH 1000.- financés de ma poche à chaque fois

3 ans responsable de la formation continue

3 ans coordinatrice du « module psychologie » (pour ceux/celles qui n'étaient pas encore sur le terrain à l'époque, il s'agissait de rencontre entre enseignants de LSF et d'interprètes pour avoir des échanges linguistiques sur le vocabulaire LSF)

1 an ½ collaboration FSS-RR / ARILS, contacts « employés -employeurs »

En vous remerciant de prendre note de ma candidature et en me réjouissant de vous retrouver, ainsi que les membres ARILS, lors de l'assemblée générale, je vous envoie mes vifs messages,

Catherine D

Catherine estime avoir déjà beaucoup donné pour l'ARILS, mais estime aussi qu'il est important qu'il y ait une représentante des interprètes indépendantes au sein du comité raison pour laquelle elle se présente.

Pause café

MC propose de passer aux élections. Suite au téléphone avec PB, PB se déclare partant pour faire partie du comité. Il a hésité en ne sachant pas ce qu'il pourrait apporter..... mais est donc candidat.

Demande si d'autres personnes se portent candidats.... Info il s'agit d'une dizaine de séances de comité à Lausanne. ER se présente.

Sont candidats actuellement

- Catherine Delétra (qui représente les ILS indépendantes)
- Pascal Boussac (par ailleurs représentant de la ComInter)
- Evelyne Rigot

Le comité demande si qqn souhaite un vote à bulletin secret, ce n'est pas le cas. On procède donc au vote.

Vote pour élire le **nouveau comité** se présentent

- **Martin Chapuis (nouveau mandat)**
- **Lorette Gervais (nouveau mandat)**
- **Catherine Delétra**
- **Pascal Boussac**
- **Evelyne Rigot**

Les 5 personnes qui se présentent sont **élues à l'unanimité** et acclamation.

MC mentionne que lors de son téléphone, il ne savait pas qu'Evelyne se présentait et espère que PB maintient sa candidature avec cette nouvelle donnée.

Election des vérificateurs de comptes pour remplacer CD qui sera dorénavant membre du comité. Pas nécessaire d'avoir des compétences particulières pour être vérificatrice des comptes

Valérie se présente

Sont donc vérificateurs des comptes

- Claire Dunant-Sauvin
- Laurence Thomas
- Valérie Marsault (suppléante)

Pour pouvoir libérer Angélique de la responsabilité du CCP... nous devons avoir un extrait de PV avec nominativement le nom du/de la présidente de l'association et de la caissière.

ER demande pourquoi le comité actuel fonctionne sans président, s'il y a une raison particulière à ne pas vouloir de président.

Explications sur la volonté de partager les tâches.... Selon les statuts le comité s'organise lui-même pour répartir les tâches, et le fonctionnement en présidence tournante fonctionne bien et convenait au comité. Chaque membre du comité présidait les séances à tour de rôle (organisation de la séance, de l'OJ et de la collation....)

Décision est prise sur place de faire un extrait de PV qui mentionne comme président le nom d'un des membres du comité. Martin est d'accord que ce soit son nom qui figure comme président pour cet extrait de PV. Ceci est nécessaire vis à vis de la poste, c'est le seul moyen de modifier le droit des signatures pour le CCP de l'association.

Extrait du PV de l'assemblée générale de l'ARILS du 12 mars 2011

Mme Anita Hirschi Leuenberger, membre ARILS, a accepté de poursuivre son mandat de trésorière de l'association.

Le comité de l'ARILS élu ce jour est composé de Martin Chapuis (président), Lorette Gervais, Catherine Delétra, Evelyn Rigot et Pascal Boussac. Le comité remercie Mme Hirschi de la poursuite de cette fonction.

Au titre de trésorière, Mme Hirschi doit pouvoir accéder au compte CCP de l'association. Des démarches seront faites auprès de la poste afin de modifier les signatures pour le compte CCP.

Dites-moi si ça vous convient.... Je nage un peu

Remerciements aux deux membres du comité sortantes (SG et ACPG) avec cadeaux offerts.

12. Formation continue

Déjà évoqué dans la partie tâche du comité. A reprendre par le futur comité ou tâche qui peut être reprise par une commission ou des personnes qui souhaiteraient se charger d'organiser de futures formations.

13. Commission d'équivalence

Mis sur pied une commission d'équivalence pour les interprètes français.... Nous avons fait une brochure qui sera affinée avec le temps et qui servira de brochure de référence contenant différentes informations relatives à l'ARILS, aux personnes de référence.

MP distribue quelques exemplaires d'une première mouture de la brochure qui a été élaborée par MMB, NT et MP, qui sont remerciés pour tout le travail effectué. MP demande à ce que chacun prenne le temps de lire et de ne pas hésiter à faire des retours, critiques, commentaires sur cette brochure.

ER mentionne avoir très mal vécu ce moment de procédure d'équivalence comme si on allait réévaluer ses compétences d'interprètes. MC mentionne le fait que Procom voulait établir une procédure d'équivalence, ce qui a été refusé par l'ARILS car nous estimons que l'employeur n'est pas à même de juger si les critères fixés sont ou non atteints. On est en train de travailler sur un nouveau règlement. Par ailleurs la brochure distribuée par MP est un outil, il contient aussi quelques éléments des choses à observer.

Auparavant on utilisait une grille d'évaluation qui n'était pas du tout adaptée.

Font partie de cette commission

- Micael, Marie-Magdeleine, Nathalie T. ACPG mentionne qu'elle a proposé de faire aussi partie de cette commission afin qu'il y ait un équilibre entre les interprètes français et les interprètes suisses pour avoir cette complémentarité de vision autour de cette procédure. L'idée était de faire aussi le lien avec le comité... mais

bon... ACPG part. Elle reste volontiers à disposition si besoin pour cette commission.

14. EFSLI

Informations sur le BLOG

15. Enquête santé

SG a obtenu 20 réponses à l'enquête santé dont l'analyse sera jointe à ce PV (copié-collé ci-dessous)

Enquête santé 2009-2010

Cette année, sous l'impulsion d'Anne-Claude et suite à une année « morne » en réponses, le questionnaire santé a été envoyé sous forme de sondage informatique. Cela semble porter ses fruits puisque ce questionnaire pour l'année 2009-2010, lancé dans le courant du mois d'août, a été rempli par environ 2/3 des membres!

Voici les grandes tendances qui ressortent de cette enquête:

- 20 personnes ont répondu à ce sondage. 55% d'entre elles (11 personnes) ne rencontrent pas de problèmes de santé liés à l'interprétation. Plusieurs notent toutefois que l'absence de problèmes vient d'un faible taux d'activité, d'un long congé ou d'une nette diminution du temps de travail d'interprète. Le taux est stable par rapport à l'année précédente.
- 11 interprètes ont rempli le tableau des douleurs, soit deux de plus que ceux qui déclaraient avoir des problèmes de santé liés à l'interprétation... Mystère! Seule une personne note des douleurs permanentes liées, selon elle, au métier (poignets, doigts, accouphènes). Les interprètes se plaignant de douleurs sont majoritairement touchés à la nuque (8 collègues), aux épaules et au dos (6 collègues) et aux avant-bras ainsi qu'aux poignets (4 collègues). Dans les commentaires, les collègues questionnent l'origine de ces maux... Deux tendances sont mises en évidence: âge (une nouveauté) et stress ou surcharge de travail (un revenant)!
- 12 collègues sur 16 (75%) n'observent pas d'aggravation de leurs problèmes de santé durant les mois qui précèdent les vacances d'été.
- Les recours aux moyens préventifs ou thérapeutiques sont le cas pour 16 des 17 interprètes ayant répondu à cette question! Les moyens restent similaires aux années précédentes. A noter toutefois que la moitié des interprètes ayant recours à des moyens préventifs et thérapeutiques signalent consulter régulièrement un ostéopathe... Si l'ARILS envisage, selon le désir de ses membres, une formation « pour nous », il serait peut-être bon de s'en rappeler.

Séverine Gamper, mars 2011

16. Informations aux clients

LG fait un compte rendu de laAu printemps 2010, l'ARILS ainsi que le Centre Jeune Sourds ont commencé à alerter les divers partenaires du domaine de la surdité suite à des dysfonctionnements remarqués lors d'intégration de jeunes sourds en formation post-obligatoire dans les cantons de VS et VD.

Plusieurs réunions ont alors eu lieu depuis : ARILS/ECES, FSS-CJS /ECES, ECES-FSS/SESAP.

Pour l'heure rien n'est mis en place officiellement du fait de plusieurs problèmes dont le principal : qui financera ces professionnels intervenant pour des info-surdité en post-obligatoire ?

Actuellement, la SGB-FSS propose des sensibilisations à la surdité dans divers milieux mais ces sensibilisations ne sont pas adaptées à un milieu scolaire et trop axées LSF.

Le CJS sous l'impulsion de Luana Ferracin a créé récemment un matériel complet pour ses présentations sous forme de power point, ils se sont inspirés autant du matériel de l'ECES (scolarité obligatoire) existant que du site A-Capella et autres supports. Le CJS essaie si possible de travailler avec la collaboration du jeune.

Se basant sur son expérience, le CJS insiste sur le bienfait d'une présentation complète (implant, LPC, lecture labiale, LSF...) de la surdité même si bien sûr l'accent est mis sur la LSF car c'est leur domaine de compétence avec les adultes sourds.

Cependant, il faut souligner que même au sein de la SGB-FSS tous ne sont pas convaincus du besoin de création d'un pôle intégration/surdité/LSF pensant que les sensibilisations de la fédé suffisent ! Le CJS doit donc aussi continuer à convaincre.

Concrètement que faire si vous êtes face à une situation problématique lors d'une intégration pour des jeunes de 16 à 30ans?

- GE : Dominique Fuhrer, relais surdité CESM
- FR : CJS
- VD-VS-NE-JU : CJS

Le Centre Jeunes Sourds intervient soit sur demande du jeune lui-même ou autre personne soit automatiquement s'il suit déjà la situation.

Ces infos surdité se font donc officieusement pour l'instant, c'est-à-dire sans statut ni reconnaissance officielle, cependant il est possible de faire appel au CJS si besoin.

Une grande question se pose : Comment alerter nous-mêmes le CJS si nous vivons une situation d'intégration difficile sans déroger à notre code de déontologie ?

VM demande si on peut directement prendre contact avec Luana ou si on doit en faire part au comité. Problème déontologique.... Sur le point de déontologie... MC rappelle que dans la mesure où nos conditions de travail font que nous ne pouvons pas faire notre travail correctement.... On a le droit d'intervenir.... Cela n'entache pas la déontologie. MC il y a une commission au sein de la SGBFSS qui s'appelle « enfant sourd et avenir » qui réfléchit à toute une série de questions autour de la prise en charge des enfants sourds. Penser à leur transmettre nos réflexions et remarques (enquête sur l'interprétation en intégration scolaire).

17. Divers

- Journée détente ARILS proposée par Valérie.

VM voulait proposer une sortie en Valais en montagne.... Avait proposé des dates au comité.... Les dates qui avaient été proposées ne jouent pas... l'auberge dans laquelle elle pensait organiser la sortie n'étant pas encore ouverte à cette période de l'année. VM proposera de nouvelles dates par DOODLE à tous. L'idée est vraiment une sortie détente où l'on ne parle pas de travail mais profite de se retrouver pour partager du temps.

MC demande si les membres sont intéressés par le principe. Beaucoup de personnes sont enthousiastes. MC dit qu'on propose également au personnel du service de Lausanne de se joindre au groupe, cela permet de lier des liens avec les professionnels qui travaillent en contact avec les ILS et qu'on ne connaît souvent pas assez. L'ARILS avait déjà organisé une telle sortie il y a quelques années.

- **Transcription écrite de l'ILS lors d'examens.** C. Morisseau demande comment ça se passe pour la transcription écrite lors d'examen et des pratiques acceptées ou pas suivant les écoles et suivant les cantons. Impression que ça ne tient pas au rôle de l'ILS mais est plus global... CDS mentionne les documents établis par l'ARILS sur ce thème. (document joint en annexe qui fait normalement partie du dossier de l'interprète). DMA pense que l'AI devrait intervenir et mentionnant les choses nécessaires. MC dit que l'AI ne peut pas imposer qqch à un établissement scolaire. MC dit que le problème est repoussé à un autre niveau s'il faut informer l'AI. DMA dit que la période des examens se rapproche et que c'est important que quelque chose soit fait. Important en cas de problème d'en référer au comité qui a peut-être plus de poids pour faire bouger les choses. DMA

demande s'il existe une base légale à ce sujet « droit des sourds à » Pas à notre connaissance.

- **Mail du comité** : en raison du départ d'Anne-Claude du comité, un changement d'adresse mail sera nécessaire (adresse précédente liée aux adresses ACPG)-> utilisation d'une nouvelle adresse pour les membres du comité. Un message de réponse automatique informe les expéditeurs du changement d'adresse. Cette ancienne adresse restera ouverte quelques temps afin que des messages ne se perdent pas....merci de procéder au changement d'adresse dans vos carnets d'adresses respectifs. La nouvelle adresse du comité est la suivante, les membres du nouveau comité devront procéder aux réglages de déviations des mails arrivant sur cette adresse afin que tous les membres du comité reçoivent automatiquement une copie sur leur mail personnel (pour éviter de devoir consulter le site sur internet)

comite.arils@gmail.com

la première partie de l'AG se termine à 12h suite de l'AG pour les membres Procom (PV séparé)

Pour le PV

Anne-Claude Prélaz Girod